



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

N° DELIB_2026_12

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Contre 0 Pour 19

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TRENTE MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absent(s) :

M. Valentin CHASSAGNE a été élu secrétaire.

OBJET : DELIBERATION POUR LA CREATION DES COMMISSIONS ET LA DESIGNATION DES MEMBRES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Madame le Maire propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1- Commission « Finances et appels d'offres »

La commission est chargée de préparer et analyser les éléments budgétaires de la commune, suit l'exécution financière et contribue à la définition des orientations budgétaires. Elle examine les marchés publics, étudie les besoins d'achats et formule des avis sur les procédures de mise en concurrence. Elle veille à la bonne utilisation des deniers publics et garantit la transparence des choix financiers et contractuels proposés au conseil municipal.

2- Commission « Employés communaux »

La commission assure le suivi des effectifs municipaux et veille à la bonne organisation des services. Elle examine les besoins en personnel, les évolutions de postes et les conditions de travail. Elle contribue à la préparation des décisions relatives au recrutement, à la formation et à la gestion des ressources humaines. Elle peut également formuler des avis sur la répartition des missions, l'encadrement et l'amélioration du fonctionnement des services communaux.

3- Commission « Bâtiments, matériel et véhicules »

La commission veille à l'entretien, à la maintenance et à la mise en valeur du patrimoine bâti de la commune. Elle suit l'état des équipements, identifie les besoins de travaux et propose les priorités d'intervention. Elle examine les acquisitions, renouvellements et réparations du matériel et des véhicules municipaux. Elle contribue également à l'organisation et à l'optimisation de leur utilisation par les services, afin d'assurer un fonctionnement efficace et sécurisé des activités communales.

4- Commission « Urbanisme, environnement, voirie et sentiers »

La commission accompagne la commune dans la définition et le suivi de ses projets d'aménagement du territoire. Elle examine les demandes d'urbanisme, analyse leur conformité avec les documents réglementaires (PLU, servitudes, zonages) et formule des avis pour éclairer les décisions municipales. Elle veille à la préservation du cadre de vie, à la protection des espaces naturels et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique. La commission suit également l'entretien de la voirie, des réseaux et des espaces publics, identifie les besoins d'interventions et propose des priorités de travaux. Elle participe à la valorisation, à la sécurisation et à la signalisation des sentiers communaux, en lien avec les associations et les usagers. Enfin, elle contribue à la réflexion sur les mobilités douces, la gestion des déchets, la biodiversité et l'adaptation aux enjeux environnementaux locaux.

5- Commission « Scolaire, périscolaire, cantine et petite enfance »

La commission assure le suivi du fonctionnement des écoles communales et veille à la qualité des services proposés aux familles. Elle examine les besoins matériels et organisationnels des établissements, ainsi que les projets éducatifs et périscolaires. Elle supervise le fonctionnement de la cantine, l'équilibre des menus et les conditions d'accueil des enfants. Elle contribue également à la réflexion sur les modes de garde, les actions en faveur de la petite enfance et l'amélioration continue des services municipaux destinés aux plus jeunes.

6- Commission « Information et communication »

La commission est chargée de veiller à la qualité, à la cohérence et à la diffusion des informations municipales auprès des habitants. Elle participe à la conception et à la mise à jour des supports de communication : bulletin communal, site internet, réseaux sociaux, affichage public et outils numériques. Elle contribue à valoriser les actions de la commune, à renforcer la transparence de l'action publique et à faciliter l'accès à l'information locale. La commission peut également proposer de nouveaux moyens de communication et accompagner les services dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée aux besoins des administrés.

7- Commission « Culture, médiathèque, tourisme et patrimoine »

La commission élabore et accompagne la politique culturelle de la commune en veillant à la diversité et à la qualité des actions proposées aux habitants. Elle participe à la conception, à la programmation et à l'évaluation des événements culturels, en lien avec les associations, les artistes et les partenaires locaux. Elle suit le fonctionnement de la médiathèque, son offre documentaire, ses animations et ses projets de développement. Elle contribue à la promotion touristique du territoire, à l'accueil des visiteurs et à la création d'outils de découverte. Enfin, elle encourage les initiatives favorisant l'accès de tous à la culture et soutient les projets qui renforcent l'attractivité et l'identité culturelle de la commune.

8- Commission « Vie associative, fêtes et cérémonies »

La commission accompagne et soutient les associations locales dans leurs projets, leurs besoins matériels et leur participation à la vie communale. Elle contribue à la coordination des manifestations organisées sur le territoire et veille à leur bon déroulement. Elle participe à la préparation des fêtes communales, animations et événements conviviaux destinés à renforcer le lien social. La commission organise également les cérémonies officielles et commémoratives, en veillant à leur solennité et à leur bonne organisation. Elle favorise enfin le développement d'initiatives locales et encourage la dynamique associative au service des habitants.

9- Commission « Fleurissement et illuminations »

La commission veille à l'embellissement du village tout au long de l'année. Elle propose et suit les aménagements floraux, choisit les plantations et contribue à la mise en valeur des espaces publics. Elle participe à la définition des orientations esthétiques et saisonnières, en lien avec les services techniques. La commission supervise également la mise en place des illuminations festives, notamment pour les périodes de fin d'année, et veille à leur cohérence, leur sécurité et leur sobriété énergétique.

10- Commission « Équipe d'intervention »

La commission a pour mission de veiller à la prévention des risques et à la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire communal. Elle suit les questions relatives à la sécurité routière, aux circulations douces, à la signalisation et à l'aménagement des espaces publics. Elle contribue à l'identification des situations à risque, à l'analyse des incidents et à la définition de mesures correctives ou préventives. La commission travaille également sur la gestion des aléas climatiques, naturels ou technologiques, en lien avec les services municipaux, les autorités compétentes et les partenaires institutionnels. Elle participe à la mise à jour des plans de prévention et des dispositifs d'alerte, ainsi qu'à la sensibilisation de la population aux comportements à adopter. Enfin, elle accompagne la commune dans l'amélioration continue de ses dispositifs de sécurité et dans la préparation aux situations d'urgence.

Article 2 : le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres de chaque commission comme suit :

1/ FINANCES ET APPELS D'OFFRES	2/ EMPLOYÉS COMMUNAUX	3/ BATIMENTS, MATÉRIEL ET VÉHICULES
M. FAVROT Jean-Noël	M. EMMETIÈRE Robert	COMPLEXE SPORTIF, AIRE DE LOISIRS,
Mme MEUNIER Pascale	Mme MEUNIER Pascale	3.1 BUVETTE, SALLES DES ASSOCIATIONS ET FANFARE
M. EMMETIÈRE Robert	M. FAVROT Jean-Noël	M. FAVROT Jean-Noël
Mme BERERD Laurence	Mme BERERD Laurence	M. SAINT-ANDRÉ Michael
M. REZIG Guy	Mme DEL CAMPO Christèle	M. CHASSAGNE Valentin
M. GIROUD Jérémy	Mme CHASSAGNE Émilie	M. VERMOREL Donatien
M. SAINT-ANDRÉ Michael	Mme LACROIX Karine	M. REZIG Guy
4/ URBANISME, ENVIRONNEMENT, VOIRIE, SENTIERS	5/ SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, CANTINE, PETITE ENFANCE	3.2 MAIRIE, ÉGLISE, AGENCE POSTALE, PRESBYTÈRE, ÉCOLES, CIMETIÈRE, TOILETTES
M. FAVROT Jean-Noël	Mme MEUNIER Pascale	PUBLIQUES, PARKINGS
M. JACQUET Yannick	Mme BERERD Laurence	M. EMMETIÈRE Robert
M. DESCOMBES Étienne	Mme CHASSAGNE Émilie	M. SÉDILLEAU Cédric
Mme BONNIER CROSO Olga	M. SÉDILLEAU Cédric	Mme BONNIER CROSO Olga
M. SÉDILLEAU Cédric	M. SAINT-ANDRÉ Michael	M. JACQUET Yannick
M. GIROUD Jérémy	Mme DEL CAMPO Christèle	Mme MEUNIER Pascale
M. REZIG Guy		
M. VERMOREL Donatien		
Mme POLIDORI Christina		
Mme BAILLY Sandra		
6/ INFORMATION, COMMUNICATION	7/ CULTURE, MÉDIATHÈQUE, TOURISME, PATRIMOINE	8/ VIE ASSOCIATIVE, FÊTES ET CÉRÉMONIES
Mme BERERD Laurence	Mme MEUNIER Pascale	M. FAVROT Jean-Noël
Mme DEL CAMPO Christèle	M. JACQUET Yannick	Mme LACROIX Karine
Mme BONNIER CROSO Olga	M. DESCOMBES Étienne	M. CHASSAGNE Valentin
Mme BAILLY Sandra	M. VERMOREL Donatien	M. DESCOMBES Étienne
Mme POLIDORI Christina	Mme LACROIX Karine	M. JACQUET Yannick
Mme CHASSAGNE Émilie	Mme DEL CAMPO Christèle	Mme CHASSAGNE Émilie
	Mme BONNIER CROSO Olga	
9/ FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS	10/ ÉQUIPE D'INTERVENTION	NUISIBLES (frelons asiatiques, moustiques tiges, chenilles processionnaires, ambroisie,...)
Mme MEUNIER Pascale	M. FAVROT Jean-Noël	Mme BAILLY Sandra
M. EMMETIÈRE Robert	M. GIROUD Jérémy	10.2 DÉFENSE
M. SÉDILLEAU Cédric	M. SÉDILLEAU Cédric	M. EMMETIÈRE Robert
M. CHASSAGNE Valentin	M. DESCOMBES Étienne	10.3 INCENDIE
M. DESCOMBES Étienne	Mme MEUNIER Pascale	M. JACQUET Yannick
	M. EMMETIÈRE Robert	
	Mme BERERD Laurence	
	M. CHASSAGNE Valentin	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN



Secrétaire de séance,
Valentin CHASSAGNE